

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-3238

présenté par

Mme Cariou, Mme Bagarry, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin et M. Taché

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet avant le 1^{er} mars 2022 un rapport au Parlement détaillant l'impact des conventions fiscales internationales conclues notamment avec l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, la Finlande, le Koweït, le Liban, Oman et le Qatar, ainsi que toute autre convention fiscale pertinente, sur les possibilités d'évitement de l'impôt. Ce rapport chiffre le manque à gagner pour les recettes publiques. Il évalue l'opportunité de réviser celles de ces conventions identifiées comme permettant l'évitement, légal ou illégal, de l'impôt.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que les services de l'État établissent une évaluation du manque à gagner pour les finances publiques qui résulte de l'utilisation détournée de conventions fiscales internationales conclues avec certains pays et qui sont utilisées pour éviter l'impôt.

Dès 2019, notre rapport d'information sur le bilan de la lutte contre les montages transfrontaliers dénonçait le manque à gagner de l'optimisation fiscale et de la fraude fiscale grâce au détournement de conventions fiscales internationales. Ainsi, la recommandation n°18 prévoyait déjà la nécessité de « *prioriser la révision des conventions prévoyant une exonération des flux sortants de dividendes de toute retenue à la source (conventions avec l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, la Finlande, le Koweït, le Liban, Oman et le Qatar), compte tenu des abus résultant de cette stipulation.* »

L'amendement fait suite à de nouvelles révélations et estimations relatives aux CumEx Files par le journal Le Monde en octobre 2021 qui chiffrait ce détournement à plus de 33 milliards sur 20 ans pour la France, et plus de 140 milliards dans le monde.

L'amendement est rédigé largement, de manière à couvrir également la recommandation n°17 : « *examiner en priorité les relations conventionnelles de la France avec les États et territoires non coopératifs (ETNC), afin d'introduire dans les conventions fiscales avec eux les standards les plus élevés de coopération, de mesures anti-abus et de possibilité de taxation des flux de revenus sortants « sensibles » (redevances, dividendes, intérêts...).* »

On notera que le rapport recommandait également des mesures allant dans le même sens que de nombreuses propositions du groupe Socialistes et apparentés : plus de moyens et d'effectifs pour le contrôle fiscal et le PNF, plus de protection pour les aviseurs fiscaux, plus de coopération internationale dans la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscale...

Cet amendement reprend l'amendement n°1511 de notre collègue Christine Pirès-Beaune (SOC) déposé lors de l'examen en commission des finances.

Sources des rapports cités :

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/10/21/cumex-files-un-casse-fiscal-a-140-milliards-des-banques-francaises-dans-le-viseur_6099315_4355770.html

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micmtrans/115b2252_rapport-information#_Toc256000001